

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.09.311

**Mise en oeuvre de
projets culturels :
attribution de
subventions
complémentaires**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 septembre 2018**

Secrétaire de séance : Monique CHIRON

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU

Suppléant(s) :

Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jeanne FILLOUX, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Bruno PROUX, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.311**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**MISE EN OEUVRE DE PROJETS CULTURELS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLEMENTAIRES**

Le budget primitif 2018 du service culturel prévoit l'attribution de subventions à différents partenaires, pour le soutien et le développement des actions culturelles d'agglomération, d'intérêt communautaire.

Par délibération n° 120 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a voté l'attribution de subventions culturelles à 50 projets et actions pour l'année 2018.

En complément de l'aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire, de nouveaux projets culturels fédérateurs ont été portés à la connaissance de l'agglomération et proposés lors de la décision modificative du budget en juin 2018.

Dans le cadre de la 11^{ème} édition du Festival du film francophone d'Angoulême, une exposition photos de Johnny Hallyday, réalisée par le photographe Tony Franck (photographe attiré de Johnny Hallyday pendant plus de 40 ans, mais aussi de Serge Gainsbourg ou de Polnareff) a été installée à l'Espace Franquin. Le FFA propose de la mettre à disposition de l'agglomération pour une exposition à l'Alpha, à la suite du festival. L'exposition serait également disponible pour une itinérance dans les équipements culturels de l'agglomération pendant une année.

Dans ce cadre, une subvention complémentaire de 8 000€ serait à verser au FFA, dont les modalités seraient inscrites dans un avenant à la convention de partenariat initiale FFA-GrandAngoulême.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 19 septembre 2018,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire d'un montant de 8 000 € au Festival du film francophone d'Angoulême (FFA).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée l'avenant à la convention de partenariat initiale avec le FFA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
05 octobre 2018**

**Affiché le :
05 octobre 2018**



25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

AVENANT N° 2

à la Convention entre GrandAngoulême
et la SARL Film Francophone
d'Angoulême

Année 2018

Vu la convention d'actions culturelles d'agglomération signée entre la SARL Film Francophone d'Angoulême et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême du 2 juillet 2018,

Vu la délibération n° 120 du 15 mars 2018 relative à l'attribution de subventions culturelles pour l'année 2018,

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

L'article 2 de la convention du 2 juillet 2018 est complété comme suit :

La présente convention est conclue pour la durée de l'organisation du festival, soit du 18 au 30 août 2018, ainsi que pour la durée des expositions afférentes, soit jusqu'au 5 octobre 2018.

ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'article 3 de la convention du 2 juillet 2018 est complété comme suit :

Par délibération n° 272 du 28 juin 2018, GrandAngoulême a voté l'attribution d'une subvention complémentaire à la SARL FFA pour la mise à disposition d'une exposition de photographies de Johnny Hallyday, par son photographe Tony Franck (photographe attitré pendant plus de 40 ans), d'un montant de 8 000 €.

Toutes les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

La Gérante de la SARL FFA

Le Président du GrandAngoulême

Mme Marie-France BRIERE

Jean-François DAURE